



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2017-003B**

**\* \* \***

**Objet :**

**Rapport d'orientation budgétaire 2017 de la commune  
dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2017.  
Budget Primitif 2017**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille dix-sept et le trente et un janvier à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents** : MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h40 – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs** : MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à FALZON Serge - POURTIER Jean Luc à SOTO Jean-François - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - CONTRERAS Sylvie à GOMEZ René - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

**Absents** : EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 23 janvier 2017.

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil

• **DECIDE**

○ **par 27 voix POUR (unanimité)**

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune préalable au vote du budget primitif 2017

○ **par 23 voix POUR et 4 CONTRE**

- d'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2017 de la commune ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.